



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 18 Décembre 2018 à 20 heures 30.

PRESENTS : MM. LARAN JP. ZANON M. ROYO F. DASTUGUE G. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO T. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M.

PROCURATIONS : LACHAUD P (LARAN JP) - TOSCANO C (ZANON M) – FORNER M. (DASTUGUE G) - CABANAC V. (CHAUVET G) -

ABSENTS : PEYROUZELLE M.

Secrétaire de séance : Madame Magali ZANON

AVENANT MARCHÉ RESTAURATION SCOLAIRE

La Mairie de Capvern a signé un marché de restauration collective le 27 décembre 2015 de 36 mois à compter du 4 janvier 2016. La société ELRES a été retenue pour ce marché de service à bons de commande « Elaboration et livraison des repas au restaurant scolaire de Capvern ».

La commune a souhaité se donner un délai de réflexion sur l'objet même du marché à savoir liaison froide ou chaude, 4 ou 5 ingrédients, % en biologique, et calculer les incidences financières sur un changement d'orientation.

C'est pourquoi, Monsieur Le Maire propose de signer un avenant de six mois avec la société ELRES sur la base du marché initial, révision annuelle des prix inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer un avenant pour six mois, soit du 4 janvier 2019 au 5 juillet 2019 avec la société ELRES selon les modalités énoncées ci-dessus.

CHOIX DU BUREAU D ETUDES DE PROGRAMMATION ENERGIE AUX THERMES DE HOUNT CAOUTE

Faisant suite à une étude sourcing et des demandes de devis concernant l'étude de programmation Energie pour l'installation de Centrales à traitement d'air et l'optimisation du chauffage aux thermes de Hount Caoute, la Commune propose de retenir le bureau d'étude Energie « eZ Conseil -APITM » pour un montant de 18 478.00€ HT, offre répondant le plus clairement aux attentes et demandes de la collectivité (expérience en thermalisme, méthodologie précise et complète, visualisation de coupler les deux opérations pour optimiser les installations).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ce contrat avec le bureau d'étude « eZ Conseil -APITM » pour mener à bien cette étude de programmation Energie aux thermes de Hount Caoute et ce pour un montant hors taxe de 18 478.00€ (hors étude structure et amiante)

LOCATION D UN SOUFFLEUR SALLE WOLINSKI

Monsieur le Maire expose :

La Commune loue la salle Wolinski avec une convention d'utilisation de la salle validée en Conseil Municipal lors de la séance du 09/02/2015.

Cette convention ne parle pas du tarif du chauffage qui peut être mis à disposition. Je vous propose de rajouter à l'article 3 de ladite convention le texte suivant :

« Pour chauffer la salle, un souffleur peut être mis à disposition par la Commune, avec un temps de chauffe de 6 heures. Un règlement de 80,00 euros sera demandé pour toute réservation de l'appareil. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses présents, décide : D'autoriser le Maire à modifier la Convention d'utilisation d'une salle communale.

REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS

La Commune doit assurer la maintenance de son site internet chaque année, le paiement s'effectue uniquement par carte bancaire, la Commune ne possédant pas de carte bancaire, l'Agent Mme Cécile DUPÉ s'est proposé de régler les factures des années 2014, 2015, 2017, 2018, directement sur ces fonds personnels.

Il conviendrait de lui rembourser cette avance pour un montant total de 239,52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette demande et autorise, Monsieur le Maire, à signer les documents nécessaires.

La somme de 239,52€ sera virée à l'Agent LBP de Bordeaux sous le n° de compte 20041-01001-0729771Y022-81.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT

La Commune de Capvern était convoquée le 11 Décembre 2018 au Ministère de l'intérieur par la Commission des Jeux de Casino.

A cet effet Monsieur Jean-Paul LARAN, s'est déplacé à Paris.

Pour Mr Jean-Paul LARAN, le billet de train aller-retour 266€ et une chambre à 128,65€ soit un total de 394,65€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, de rembourser ces frais de déplacement et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de la directrice de l'école d' Hèches en faveur d'un enfant Capvermois, scolarisé à Hèches.

Ouï Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide qu'une aide sera apportée dans le cadre suivant :

➔50 € pour les familles non imposables

➔40 € pour les familles imposables

Fin de séance 21H50

Le Maire Jean-Paul LARAN.